



Politique de l'AZAC en matière de transport d'animaux

Approuvé : mars 2007

Préambule

Le transport d'animaux est une pierre angulaire des efforts de conservation en espèces gérées. C'est aussi un processus qui peut causer aux animaux des troubles et des risques supplémentaires. Le code de déontologie de l'AZAC fait ressortir que les membres ont une responsabilité morale de garantir le bien-être des animaux sous leur soin. Lorsque des erreurs se produisent lors du transport d'animaux, cela peut nuire à l'image des institutions impliquées et de l'Association. Cela peut aussi avoir un impact négatif sur le personnel des institutions responsables de soigner les animaux. Une préparation prudente lors du déplacement d'animaux minimisera l'impact sur les animaux étant déplacés et protégera l'image de la profession.

Politique

L'AZAC s'engage à effectuer le transport d'animaux d'une manière éthique, professionnelle et humaine qui satisfait à tous les règlements de transport animal provinciaux, fédéraux ou internationaux.

Lignes directrices de la politique

Les directives suivantes ont été développées pour aider les membres à accomplir les objectifs de la politique :

Avant le transport :

- Déterminer le mode de transport le plus approprié.
- Déterminer les exigences se rapportant à la santé de l'animal, la quarantaine et les permis.
- Choisir des cages qui répondent aux règlements en vigueur de l'AITA (Association internationale des transports aériens) ou qui sont autrement appropriées.
- Si le transport se fait par avion, obtenir un bordereau d'expédition aérienne.

- S'assurer que le destinataire est informé du programme de vol, du bordereau et des numéros du vol.
- Rester en contact avec l'institution faisant la réception pour garantir un échange exact de renseignements et que les certificats de santé nécessaires et les permis appropriés soient bien reçus.

Durant le transport :

- Tous les certificats de santé, les résultats d'examens et les permis doivent accompagner l'envoi.
- De la nourriture devrait accompagner l'animal en cas d'un délai dans le transport.
- En cas de transport aérien, les considérations suivantes devraient être appliquées :
 - o s'assurer que la compagnie aérienne prendra la cargaison et que toutes les connexions seront faites.
 - o Les instructions concernant l'alimentation et l'abreuvement doivent accompagner la cargaison.
 - o Les cages doivent être marquées en accord avec les directives de l'AITA.
 - o Si la livraison se fait en hiver, assurez-vous que la soute de cargo de l'avion désigné pour ce vol est chauffée, car certaines ne le sont pas.
 - o Garantir que les connexions de vol sont acceptables.
 - o Déterminer si la bonne garde des animaux devant passer une longue période dans un aéroport peut se faire de manière satisfaisante par le personnel de l'aéroport, ou si une assistance professionnelle (du zoo local, ou d'une personne appropriée désignée) est nécessaire.
 - o Garantir que les dispositions sont prises pour le transfert d'animaux d'une compagnie aérienne à une autre dans le cas d'envoi international (ceci peut entraîner de nouvelles démarches : réservations, douane et inspection sanitaire, etc.)
 - o S'assurer que la cage rentrera dans la soute de cargo de l'avion utilisé pour le vol.
- En cas de transport routier, les considérations suivantes devraient être appliquées :
 - o Les températures extérieures doivent être prises en considération. Les animaux devraient seulement être transportés par la route si la température ambiante de la remorque, du véhicule ou du conteneur reste dans la zone de confort de l'animal.
 - o Si l'on utilise des transports commerciaux, les chauffeurs doivent suivre les directives du ministère des Transports.
 - o Les animaux doivent être nourris et abreuvés tous les jours selon les instructions (spécifiques aux espèces).
 - o L'établissement expéditeur fournira les instructions relativement à l'horaire de l'alimentation, l'abreuvement, et le repos.

Après le transport :

- Vérifier que l'animal a atteint sa destination finale et est en bonne santé.
-

- Procéder à une révision interne pour déterminer les sources d'inquiétude et apporter des améliorations au processus.

Note

Sites se spécialisant dans les règlements concernant le transport d'animaux :

La dernière version des normes de l'AITA est disponible à :

<http://www.iata.org/ps/publications/9105.htm>

*Animal Transportation Association (ATA) Manual for the Transport of Live Animals:
Second Edition*

http://www.tim-harris.co.uk/aata_manual.html

Loi sur les transports routiers

Règlement sur les heures de service des conducteurs de véhicule utilitaire

<http://canadagazette.gc.ca/partII/2005/20051116/html/sor313-e.html>